



# BIENVENUE et MERCI



jeudi 26 août 2021

# Ordre du jour



**Protocole COVID, mode d'emploi**

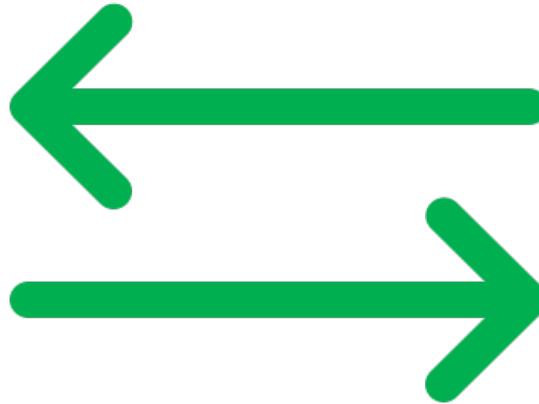


**Informations  
diverses**

## Objectifs de la réunion

*Expliquer*

**DISTRICT**

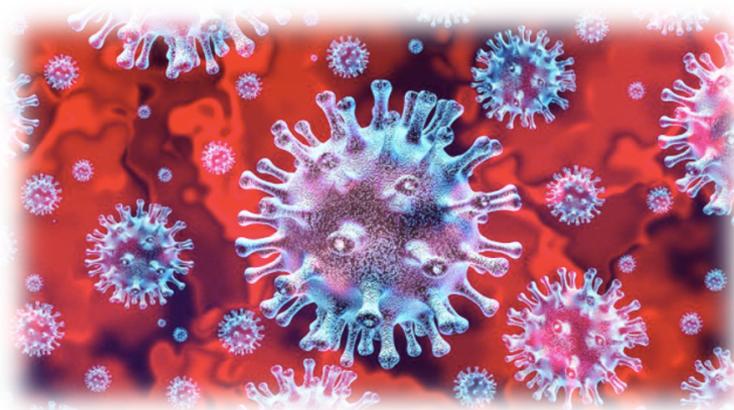


**CLUBS**

*Échanger*

## 2 principes fondamentaux

**1° le respect de la règle édictée** : quelle que soit son opinion personnelle - sans entrer dans des débats d'opinions qui n'ont pas leur place ici - chacun se conforme aux lois d'autant plus que nous sommes délégataires de service public et donc tributaires des décisions des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.



**2° la préservation de la santé des uns et des autres** : le risque de contamination, le danger de prolifération des virus et la naissance potentielle de clusters doivent être écartés par une attitude responsable et ferme démontrant que le monde associatif sportif - en premier lieu le football - est exemplaire dans la lutte contre la crise sanitaire.

VACCINATION	TEST PCR TEST ANTIGÉNIQUE AUTO TEST	RÉTABLISSEMENT DU COVID
SCHÉMA COMPLET AVEC 2 DOSES à 1 mois intervalle * + 7 jours * selon type de vaccin	TEST NÉGATIF DE - 72 h	TEST POSITIF AU COVID
PASS VALIDE (QR CODE)	AUTO-TEST <u>SUPERVISÉ</u> PAR UN PROFESSIONNEL DE SANTÉ	ISOLEMENT DE 11 JOURS
	GÉNÈRE UN QR CODE	VALABLE 6 MOIS
		VALIDATION CPAM

## Contrôle par le club recevant → référent COVID A l'entrée du stade

	STADE OUVERT	STADE CLOS
spectateurs	✗	✓
joueurs et staffs	✓	✓
officiels : arbitres, délégués, observateurs...	✓	✓
accès buvette et club house (protocole H.C.R)	✓	✓

Le contrôle à l'entrée permet d'accéder à la buvette ou au club house

**Accès aux vestiaires réservés aux joueurs et staffs**

OK



Le match  
se joue

PAS OK



Modification  
de la FMI



Le match  
se joue

PAS OK



**REFUS** de  
modifier la FMI



**Le match  
ne se joue pas  
+ rapport**

# Cas de figure possibles



## EQUIPE EN REGLE REFUSE DE JOUER

Si l'équipe ne fournissant pas les pass concordant avec la FMI refuse de se mettre en règle, l'équipe opposante peut refuser de jouer.

Match gagné sur tapis vert  
Penalité pour l'équipe non en règle



## DEUX EQUIPES NON EN REGLE

Les deux équipes sont defectueuses du pass et préviennent l'arbitre de la rencontre.

L'arbitre ne pourra faire jouer la rencontre.

Matches perdus pour les 2 équipes



## MATCH JOUE SANS PASS

Le résultat ne pourra être remis en cause par aucune des deux équipes.

Les équipes et l'officiel ayant validé le déroulé de la rencontre en connaissance de cause pourront être sanctionnés par la commission compétente.

## L'ARBITRE

ne participe pas  
au contrôle  
des Pass



est informé  
du résultat de la  
vérification des Pass

décide de la tenue  
(ou non) du match

Le DÉLÉGUÉ facilite mais ne contrôle pas

- **Se créer un fichier (ou listing) avec le nom des joueurs et dirigeants, et leur pass sanitaire (date, validité),**
- **Tenir le registre des différents contrôles : date, match, responsable, OK ou anomalie(s) si constaté(e)s,**
- **Communication sur l'existence d'un référent COVID et/ou d'une équipe COVID → envoi mail licenciés, affiche, communication municipalité...**

*NB : confirmation qu'un agent de sécurité n'est pas assermenté et ne peut pas contrôler l'identité des personnes*



# Infos « reprise »



**Jean-François Selle (S.GI)**

**06.34.67.21.41**

**[jfselle@foot16.fff.fr](mailto:jfselle@foot16.fff.fr)**



**Docteur Patrick Bourgoin**

**06.73.18.78.36**

**[patrickbourgoin@yahoo.fr](mailto:patrickbourgoin@yahoo.fr)**

## 5 fiches pratiques



**DISTRICT DE FOOTBALL  
CHARENTE**  
Proche, à l'écoute et utile

### COVID-19 PASS SANITAIRE

Applicable sur toutes les compétitions organisées par la Ligue et par tous les Districts (décision du Comité de Direction du 17 août 2021).

**RAPPEL : qu'est-ce que le Pass Sanitaire ?**  
Il existe quatre moyens de disposer d'un Pass Sanitaire permettant de pénétrer dans une enceinte sportive. Un Pass Sanitaire est identifiable grâce à un **QR Code** que vous aurez à présenter, et donc à vérifier, lors du contrôle (accès au stade).

✓

**Une attestation de vaccination**

Attestation d'un médecin  
ou d'un biologiste

✓

**Un test négatif**

Sur PCR ou Antigène de moins de 72h.  
Et qui est interprété par un  
professionnel de santé et inscrit.

✓

**Un certificat de rétablissement**

Datant d'au moins 11 jours de  
moins de 6 mois.

✓

**Certificat de contre-indication à la vaccination COVID**

**Pour qui ?**

	10/08	01/10
Jeunes, adultes, éducateurs, entraîneurs & spectateurs majeurs	✓	✓
Jeunes, adultes, éducateurs, entraîneurs & spectateurs de 12 à 17 ans	✗	✓
Jeunes, adultes, éducateurs & spectateurs de 0 à 11 ans	✗	✗

**Pour quand ?**

Entraînements	✓
Matchs amicaux	✓
Matchs officiels	✓

**Pour où ?**

ESP est un lieu consacré au documenté réservé à l'accès des sportifs, ouvert aux visiteurs	✓
Les équipements, dont les stades sont habituellement non couverts	✗
Zone vertes, quel que soit l'ESP	✓

ND : il est conseillé de solliciter le service de leur municipalité pour connaître les modalités pour accéder à l'accès des ESP.

**Comment contrôler les Pass ?**  
Le responsable de l'équipement (délié par la municipalité si elle en est propriétaire) ou l'organisateur de l'événement (club recevant) est chargé de désigner un **Référent COVID** qui va contrôler ou désigner les personnes habilitées à contrôler les Pass Sanitaires.

**Bon à savoir**

- Il vous est simplement demandé de vérifier la validité des Pass, car une association et ses membres ne sont pas assermentés pour vérifier les identités.
- Si un individu se montre réticent, non coopératif et veut rentrer dans l'enceinte sans montrer son Pass, il vous est conseillé d'appeler les forces de l'ordre.
- En cas de contrôle de police ou de cas de COVID chez un individu contrôlé par le club, nous vous prions de nous le faire savoir, quel qu'il soit (joueur ou spectateur), le club ne sera pas tenu responsable de la fausse identité présentée.
- En cas de contrôle révélant une absence de vérification des Pass, l'équipement de l'équipement, omette de contrôler, s'expose à une **mise en demeure**. Cette dernière indique les manquements constatés et fixe un délai, qui ne peut être supérieur à vingt-quatre heures ouvrées, à l'expiration duquel l'équipement doit se conformer aux obligations. Si la mise en demeure est infructueuse, l'autorité administrative peut ordonner la **fermeture administrative** pour une durée maximale de **sept jours**. La mesure de fermeture administrative mentionnée au présent article est levée si l'équipement du lieu apporte la preuve de la mise en place des dispositions le permettant de se conformer aux obligations. Si un manquement récurrent ou plusieurs absences est constaté à plus de trois reprises au cours d'une période de quarante-cinq jours, il est puni d'un **an d'emprisonnement** et de 9 000 € d'amende.

**Utiliser l'application TAC Vérif**

L'appli permet de vérifier la validité des Pass de toute personne qui vous offre un QR Code.

- Téléchargez l'appli sur l'App Store ou Google Play.
- Scannez le QR Code présenté par la personne et vérifiez sa validité.
- Une interface d'interface offre des conseils et le Pass présenté est valide ou non.
- En cas de contrôle des forces de l'ordre, vous avez la possibilité de prouver que des contrôles ont été effectués en consultant dans la partie « Statistiques » de votre appli.



ACCUEIL DISTRICT COMPÉTITIONS PRATIQUES FORMATIONS TECHNIQUE ARBITRAGE CLU



**Protocole COVID, mode d'emploi**

Publié le 23/08/2021



**Zimbra**

**2020/2021 → Abandon des frais d'engagements aux clubs (53 000 €)**

**2021/2022 → Décalage des frais d'engagements au 2<sup>e</sup> relevé (mars 2022)**

***NB : maintien d'un 1<sup>er</sup> relevé (fin novembre) comprenant les cotisations + les frais disciplinaires + les frais de compétitions***

## ALLÈGEMENT DES SUSPENSIONS DE 6 MATCHS

*(celles prononcées pendant saison 2020-2021)*

**RAPPEL**

**INFORMATION À VENIR CLUB/CLUB**

**FORFAITS NON PRIS EN COMPTE  
JUSQU'AU 15/11  
pour un forfait général**

**NOUVEAU**

- **Championnat → plus de matchs avant la trêve = *demande des clubs***
- **Coupes → démarrent plus tard que d'habitude**
- **Modalités engagements jeunes + report des engagements jeunes  
→ *2 semaines***
- **Report des engagements Foot à 7 → *OK de principe, dates à préciser***
- **Calendrier : entre le début (11-12/09) et la trêve peu de dates  
disponibles pour un report des matchs → *le Bureau du 30/08 va  
évoquer le sujet***



**MERCI**  
**de votre**  
**participation**